

Troubles de la perception

Soumis par Stephane Desbrosses

Troubles de la perception

1. Illusions C'est la perception réelle mais déformée d'un objet. Par exemple, le bruit de l'eau qui coule est perçu comme de la parole. Le plus souvent, les illusions s'inscrivent dans un contexte délirant. A l'inverse des illusions chez le sujet normal, elles ne sont pas perçues comme étant des erreurs.

2. Hallucinations Il s'agit d'une perception sans objet à percevoir. On distingue les hallucinations psychosensorielles des hallucinations intrapsychiques.

a. hallucinations psychosensorielles : elles peuvent toucher toutes les modalités sensorielles, on parle alors (par ordre de fréquence) d'hallucinations psychosensorielles :

- auditive (voix extérieures au sujet, ou bruit) - visuelles, plus ou moins complexes et représentant des objets ou des personnes
- tactiles : sensations bizarres sur la peau (chaud, froid, fourmillement,...)
- cénesthésiques : concerne la sensibilité interne (sensations désagréables au niveau des organes)
- gustatives et olfactives : ce sont les moins fréquentes, il s'agit le plus souvent d'odeur ou de goûts désagréables

b. hallucinations intrapsychiques : ces hallucinations ne possèdent pas la dimension sensorielle des hallucinations psychosensorielles, mais sont néanmoins très proches des hallucinations psychosensorielles auditives : il s'agit le plus souvent de voix internes qui vont commenter les actes ou les pensées du sujet, ou lui donner des ordres pour réaliser des actes précis.

Ces phénomènes de trouble de la perception et notamment les hallucinations constituent l'un des éléments fondamentaux de l'activité délirante : ils sont à la base des mécanismes du délire. On les trouve donc dans :

- les troubles schizophréniques
- les psychoses hallucinatoires chroniques (PHC en Fr.)
- ces hallucinations peuvent également caractériser un épisode psychotique bref (bouffée délirante aiguë) et peuvent être la conséquence de prise de toxiques (surtout les drogues hallucinogènes)

Source : Connaissances générales